

Avocats sans Frontières en 2020, 2021 et 2022

Comme chacun d'entre vous l'imagine, l'année 2020 fut extraordinaire, au sens étymologique du terme, pour ASF : pandémie, fermeture des frontières, confinement, le tout à des rythmes différents selon les continents et les États. Ce n'est pas le contexte idéal pour une ONG dont l'objet est de favoriser l'émancipation du citoyen, l'accès à la justice, les droits de la défense et l'état de droit.

La pandémie n'a pas frappé également. Ce sont les plus faibles qui ont d'abord été touchés, ici comme là-bas, mais surtout là-bas.

Sans se réinventer, ASF a donc dû s'adapter, rebondir : introduction d'actions, en justice ou devant des autorités politiques, pour défendre les droits des migrants, des détenus, des exploités ; monitoring des atteintes aux libertés ; participation au débat sur le passé colonial ... Tout en poursuivant, autant que faire se pouvait, nos actions traditionnelles et les missions qui nous ont été confiées par nos mandants et bailleurs de fonds.

Vous trouverez dans notre [rapport d'activité](#) des exemples d'actions que nous menons dans nos différents pays d'intervention (Indonésie, Maroc, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tunisie et Belgique) pour contribuer à un monde plus juste et œuvrer pour la mise en place d'un état de droit basé sur les droits humains.

2021 est une année particulière pour ASF. Nous absorbons progressivement les retards enregistrés l'année précédente tout autant que nous continuons à développer les nouvelles idées et initiatives qui sont nées de cette crise.

Nous préparons aussi 2022, échéance importante pour l'organisation puisqu'elle marquera son 30^e anniversaire. Nous ne manquerons pas de vous recontacter à ce sujet pour vous associer à cet événement.

Luttons.

PATRICK HENRY

PRESIDENT

